

ASSEMBLEE GENERALE CODEP 13
Samedi 14 Octobre 2023
Escale Océania – Aix en Provence

Conformément à l'article 5.8-3 des statuts, la liste des membres ayant droit de vote ainsi que le nombre de voix dont chaque membre est titulaire, sera tenue à disposition au siège du Comité pendant le délai de 15 (quinze) jours francs qui précède la réunion.

MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB / REPRESENTANT DE SCA

➔ Cette partie doit être systématiquement remplie par le Président de club / Représentant de SCA **qu'il soit présent ou qu'il donne pouvoir à l'assemblée générale. Si il est présent, il devra présenter le mandat de son club / SCA pour l'enregistrement.**

Je soussigné : Licence fédérale 2023 N° :

Président du Club / Représentant de la SCA : N° :

Signature du Président du Club / Représentant de la SCA et cachet du club

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

➔ Si le Président / Représentant de SCA ne peut se déplacer, il peut donner mandat à une personne **membre de son club**, c'est le Délégué Officiel. Cette personne n'est pas forcément licenciée dans ce club, mais elle doit en être membre.
Attention le nombre de pouvoirs maximum par Délégué est de cinq (5) (art. 5.4 des statuts)

Je donne mandat pour me représenter à l'Assemblée Générale FFESSM CODEP 13 à :

NOM..... PRENOM.....

N° de licence 2023 à présenter au secrétariat de l'A.G. :

Date :

Signature du Président du Club / Représentant de la SCA et cachet du club

POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB

➔ Si ni le Président / Représentant SCA ni un membre de ce club ne peuvent se déplacer, le Président / Représentant de SCA donne donc pouvoir à un autre Délégué d'un autre club / SCA, que le sien. **Ce Délégué doit impérativement lui-même être préalablement mandaté par son propre club / sa SCA.** Il devra être en possession du mandat de son club.
Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation
Attention le nombre de pouvoirs maximum par Délégué est de cinq (5) (art. 5.4 des statuts)

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale FFESSM CODEP 13 à :

NOM..... PRENOM.....

N° de licence 2023 à présenter au secrétariat de l'A.G. :

Délégué du Club : N°:

Date :

Signature du Président du club / Représentant de la SCA et cachet du club